

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2<sup>ème</sup>/VII-04

*L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

### CONTRAT DE DESTINATION

---

#### PROGRAMME 2014

---

Le Ministère du Tourisme a décidé, dans le cadre de sa stratégie "Destination France 2010-2020", **de consolider les destinations existantes** et de **faire émerger de nouvelles offres, à visibilité internationale**, par la mise en place de "Contrats de Destination".

Impulsé par Madame la Ministre Sylvia PINEL, le premier d'entre eux a été lancé en Tarn-et-Garonne avec deux partenaires nationaux : la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (D.G.C.I.S.) et Atout France, qui autour de thématiques fortes nous accompagnent pour ce contrat.

Ainsi, le Conseil Général a proposé à ses partenaires un **Contrat de Destination** pour le Tarn-et-Garonne, sur le thème de **l'itinérance**. Il s'agit, en complément des actions du Schéma de Développement Touristique, de mobiliser les acteurs pour franchir une nouvelle étape.

Pour ce faire, l'ensemble des partenaires signataires s'engage à mettre des moyens humains techniques et financiers durant les années 2014, 2015 et 2016, et à optimiser leurs actions sur **6 volets** qui seront déployés simultanément :

1 - **la structuration de l'offre** du territoire à partir d'itinéraires à dimension européenne : le Chemin de Saint Jacques de Compostelle, la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers et la Vélo route de la Vallée de l'Aveyron,

2 - **la qualification et le développement d'un réseau de sites et de services** de haute qualité en phase avec les attentes des clientèles internationales,

3 - **l'organisation du réceptif et l'information** autour de nouveaux outils numériques,

4 - **la promotion des itinéraires** et la mise en marché de nouveaux produits,

5 - **l'intelligence économique, l'observation, la veille,**

6 - **la structuration partenariale** et la gouvernance collective.

Le contrat de destination a été signé le 20 juillet 2013 au Conseil Général. Il doit être complété chaque année, d'un plan d'actions partenarial et d'un budget mutualisé afin de mener à bien un programme répondant aux objectifs partagés (cf annexe 1). A cette fin, un premier comité s'est tenu le 19 décembre en présence des partenaires qui ont élaboré un programme d'actions communes pour 2014. A ce titre, je vous propose d'examiner les actions que le Conseil Général pourrait valoriser dans ce cadre.

## **LE PROGRAMME D'ACTIONS 2014**

### 1) Structuration des axes de l'offre sur les itinéraires

Pour 2014, plusieurs projets d'aménagement portés dans le cadre des politiques sectorielles du Conseil Général, peuvent être utilement valorisés ici.

Ils concernent principalement les deux axes suivants :

- **la véloroute de la Vallée de l'Aveyron** : il s'agit de l'étude, en 2014, relative à la future réalisation de la Vélo-route de Montauban à Montricoux,

- **le Canal des 2 Mers** :

- l'aménagement de la liaison Montech-Lacourt Saint Pierre, (cf. rapport 2<sup>ème</sup> commission),
- l'achèvement du volet signalétique de la Vélo Voie Verte,
- l'accompagnement et la qualification des infrastructures portuaires (haltes nautiques de Moissac et de Grisolles),
- l'engagement des travaux de valorisation de la Pente d'Eau de Montech (Cf. Rapport particulier),
- la poursuite des travaux de valorisation de l'Abbaye de Belleperche, la positionnant en tant qu'étape sur le linéaire de la voie verte.

Les budgets y afférant sont présentés dans les rapports des commissions concernées.

## 2) Qualification des services et développement d'un réseau de sites et services de qualité

L'Agence de Développement Touristique va poursuivre le déploiement de la **labellisation Accueil Vélo** auprès des prestataires situés dans un rayon de 5 km des voies cyclables.

## 3) Organisation du réceptif, l'information et la qualité d'accueil

**Une étude sera lancée** avec les Offices de Tourisme de l'itinéraire afin de déployer l'accueil numérique sur le territoire et de développer le référentiel "Qualité Tourisme". A ce titre, une enveloppe de 10 000 € est inscrite dans le cadre du Plan de soutien "Tourisme Avenir", sur la ligne FIET – 6171-94 (Cf. Rapport présenté à cette session).

L'Agence de Développement Touristique envisage, dès 2014, la création et la mise en place d'outils d'information en mobilité (web vélo voie verte) valorisant le territoire et les itinéraires cyclables et pédestres.

## 4) Promotion des itinéraires

L'Agence de Développement Touristique a étudié, en partenariat avec Atout France et le Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées, un programme de production, de promotion et de commercialisation adapté aux marchés européens ciblés dans le contrat de destination.

**Un montant de 29 000 €** inscrit dans le cadre du Fonds Départemental de Promotion (cf. rapport présenté à cette session) est dédié aux actions professionnelles et grand public sur ces marchés :

- salons professionnels : 10 000 €,
- campagne de communication Grande Bretagne : 10 000 €,
- salons spécialisés : 7 000 €,
- publi-rédactionnel presse : 2 000 €.

## 5) Analyse économique

L'analyse des retombées économiques des activités touristiques sur les territoires sera renforcée.

Un montant d'aide de 25 000 € inscrit dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention Touristique – Plan de soutien "Tourisme Avenir" (cf. rapport présenté à cette session) est dédié aux actions suivantes :

- la mise en place **d'éco-compteurs sur l'axe du Chemin de St Jacques** afin de mesurer les flux et les retombées économiques pour un montant de 10 000 € (ligne 2188-94 du budget départemental),
- **une enquête de clientèle** visant à analyser les niveaux de consommation sera lancée sur les exercices 2014-2015 pour un montant de 15 000 € (ligne 6171-94 FIET du budget départemental).

## 6) Structuration partenariale

Concernant ce dernier volet, 2014 sera l'année de la mise en place du **Comité de Pilotage** et de l'organisation des 3 comités d'itinéraires.

Ainsi ce programme d'actions 2014 sera entièrement financé dans le cadre des politiques thématiques existantes : culturelle, touristique et d'aménagement (Tourisme Avenir et Fonds Départemental de Promotion).

Vous trouverez en annexe 2 la valorisation totale de ces actions pour 2014, ainsi que le projet global du contrat de destination 2014.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prendre acte de la communication relative à la première année du Contrat de Destination signé en juillet 2013 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce Contrat annuel pour 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,